



# ABÉCÉDAIRE DE LA RSE



Observatoire  
de la responsabilité  
sociale  
des entreprises



# AVANT-PROPOS

Depuis 2000, l'Orse accompagne les stratégies de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et éclaire son écosystème quant aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance émergents. Face aux attentes des parties prenantes, aux crises sanitaire, sociale et climatique, à la densification des exigences réglementaires françaises et européennes, les entreprises accélèrent et ancrent durablement la RSE au sein de leur stratégie. La RSE n'est plus l'affaire d'une seule direction spécialisée, elle tend à être intégrée au quotidien de tous les métiers.

Cet abécédaire s'adresse à tous les acteurs de l'entreprise qui souhaitent s'approprier des concepts de la RSE, qu'ils soient sociaux, environnementaux, de finance durable, de gouvernance ou encore transverses. C'est par une meilleure compréhension de ces notions que l'ensemble des fonctions saura appréhender les implications des métiers dans cette démarche globale de responsabilité sociétale des entreprises.

Bonne lecture !

*Cette publication a été rédigée par Neela Couture, Anne-Sixtine Enjalbert, Lydie Recorbet, chargées de mission sous la direction de Géraldine Fort, déléguée générale de l'Orse. Les autrices tiennent à remercier Apolline Audrain, Nina Betz, Charlotte Bracco et l'ensemble des stagiaires qui ont largement contribué à cette publication.*



# DATES REPÈRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA RSE

**1972** Rapport Meadows

**2002** Sommet de la Terre de Johannesburg

**1987** Rapport Brundtland

**2007** Quatrième rapport d'évaluation du GIEC

**1990** Premier rapport d'évaluation du GIEC

**2009** Grenelle I

**1992** Sommet de la Terre de Rio

**2010** Grenelle II

**1996** Deuxième rapport d'évaluation du GIEC

**2014** Cinquième rapport d'évaluation du GIEC

**1997** COP 3 et Protocole de Kyoto

**2015** COP 21 et Accord de Paris sur le climat

**2000** Pacte mondial des Nations-Unies

**2015** Objectifs du développement durable des Nations-Unies

**2001** Loi NRE

**2022** Sixième rapport d'évaluation du GIEC

**2001** Troisième rapport d'évaluation du GIEC



# GLOSSAIRE

<p>ACCORD CADRE INTERNATIONAL (ACI) - ACCORD CADRE MONDIAL (ACM)</p>	<p>D'après l'OIT, un accord cadre international (ACI) ou accord cadre mondial (ACM) est un engagement, juridiquement non opposable à ce jour, négocié entre une entreprise et une ou plusieurs organisations syndicales du secteur d'activité de l'entreprise, à l'échelle internationale, dans le but de garantir que l'entreprise respecte les mêmes normes sociales dans tous les pays dans lesquels elle opère.</p>
<p>ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL (ANI)</p>	<p>Texte à portée nationale, qui prévoit des mesures relatives aux garanties sociales et aux conditions de travail des salariés au sein des entreprises.</p> <p>Un ANI est négocié par les partenaires sociaux, c'est-à-dire les représentants des employeurs et les syndicats de salariés représentatifs. Lorsque les deux partis sont parvenus à un accord, celui-ci devient contraignant pour l'employeur qui est membre d'un syndicat d'employeurs signataire de l'accord.</p> <p>Dans le cas d'un employeur qui n'est pas membre d'un syndicat d'employeurs signataire de l'accord, l'accord national interprofessionnel ne peut lui être imposé, sauf s'il est étendu.</p>
<p>ACHATS RESPONSABLES</p>	<p>Pratique d'une entreprise visant, à travers ses achats, à maîtriser ses impacts environnementaux et sociaux en ayant recours à des fournisseurs dont les pratiques sont en adéquation avec les Droits humains, les grands principes éthiques et la préservation de l'environnement.</p>
<p>ACTIVISME</p>	<p>Forme de militantisme privilégiant l'action directe pour obtenir un changement économique, politique, environnemental ou social. L'action directe est menée par un individu ou un groupe de personnes, sans se plier aux règles et procédures mises en place par une autorité supérieure.</p> <p>En France, la forme la plus répandue d'activisme consiste en l'achat d'actions d'entreprises dans le but d'avoir une voix et donc un vote en assemblée générale.</p> <p>Lorsqu'il est utilisé au sens large de militant, le terme « <i>activiste</i> » est un anglicisme.</p>

<p>ADAPTATION</p>	<p>Selon le GIEC, l'adaptation au changement climatique est la « démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences ».</p> <p>Cette adaptation repose sur la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC), c'est-à-dire éviter l'impact environnemental, réduire les atteintes inévitables et compenser celles qui subsistent.</p>
<p>AFFORESTATION</p>	<p>Plantation d'arbres dans le but de créer une forêt sur des terrains auparavant non forestiers ou déboisés depuis longtemps sans que l'Homme n'en soit responsable.</p>
<p>AIDANT</p>	<p>Personne qui vient en aide, à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide peut être prodiguée de manière plus ou moins régulière, sur des périodes plus ou moins longues voire de façon permanente. En France, les aidants sont plus de 11 millions, et 52% sont des actifs, d'après l'Ocirp.</p>
<p>ANALYSE DE MATÉRIALITÉ</p>	<p>Exercice consistant, pour une entreprise, à identifier les enjeux de développement durable dits « matériels », c'est-à-dire ayant un impact sur ses activités. La notion de « double matérialité » qui émerge en Europe implique de considérer les enjeux qui impactent l'entreprise, mais également les impacts de l'activité de l'entreprise sur la société et l'environnement.</p>
<p>ANALYSE DE CYCLE DE VIE (ACV)</p>	<p>Méthode permettant de recenser l'impact environnemental d'un produit ou service sur l'ensemble de son cycle de vie en croisant de multiples critères.</p>
<p>ANCRAGE TERRITORIAL</p>	<p>Désigne le lien qu'une entreprise entretient avec le territoire où elle est implantée. Une entreprise a tout intérêt à bien s'insérer dans les territoires où elle opère de sorte à pouvoir exploiter les ressources nécessaires à ses activités, à mettre en place des partenariats ou encore à désamorcer de potentiels conflits. Un bon ancrage territorial lui permet ainsi d'obtenir l'accord des parties prenantes concernant certains de ses projets, on parle de « <i>license to operate</i>. »</p>
<p>ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p>	<p>Désigne les efforts faits pour limiter les GES dans l'atmosphère à un niveau ne perturbant pas le système climatique, en réduisant leurs émissions et en augmentant la capacité d'absorption des puits de carbone. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux piliers de la taxonomie européenne.</p>

BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (BDESE)	Regroupement de toutes les données sur les conséquences économiques, sociales et environnementales des activités de l'entreprise. La BDESE est mise à disposition des représentants du personnel et du comité social économique (CSE) en vue d'enrichir le dialogue social qui, depuis la loi Climat du 22 août 2021, a intégré la dimension écologique dans les consultations du CSE.
BIENS COMMUNS (OU « COMMUNS »)	Ressources naturelles ou culturelles, partagées par un groupe et régies par des règles précises de distribution, de préservation, et de valorisation.
BILAN CARBONE	Outil développé par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), permettant d'analyser les quantités de GES émises et captées par une organisation. Depuis la loi Grenelle II de 2012, il est obligatoire pour certaines entreprises et organisations publiques.
BIODIVERSITÉ	Représente l'ensemble du tissu vivant sur notre planète et leurs interactions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversité des écosystèmes (prairies, forêts, espaces verts)</li> <li>- diversité des espèces (plantes, animaux, champignons...)</li> <li>- diversité génétique (parmi les espèces)</li> </ul>
<i>CARBON CAPTURE AND STORAGE</i>	Se traduit en français par « captage et stockage du carbone ». Procédé artificiel visant à réduire le CO <sub>2</sub> de l'atmosphère. L'idée est de capturer le CO <sub>2</sub> par un processus chimique, avant son émission par les activités industrielles et de production d'énergie, pour ensuite le stocker, généralement sous terre dans d'anciens gisements de pétrole ou de gaz.
CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	Exercice consistant, pour une entreprise, à identifier l'ensemble des parties prenantes de son écosystème, à les classer selon leur niveau d'attente ou d'influence envers l'organisation et à référencer les modalités de dialogue pratiquées avec ces dernières.
CARTOGRAPHIE DES RISQUES	Exercice consistant pour une entreprise, à identifier, évaluer, hiérarchiser et gérer les risques inhérents à ses activités.
CERTIFICATION	Action consistant à faire approuver par un organisme indépendant la conformité d'une démarche, d'un produit ou d'un service aux réglementations et normes en vigueur. À titre d'exemple, en France, conformément à la DPEF, les informations extra-financières divulguées par les entreprises doivent être certifiées par un OTI (Organisme tiers indépendant).

<p>CONFORMITÉ</p>	<p>En anglais : « <i>compliance</i>. » Désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer que l'entreprise respecte les normes et réglementations qui lui sont applicables.</p>
<p>COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)</p>	<p>Instance unique de représentation du personnel composée de l'employeur et d'une délégation élue du personnel comportant un nombre de membres fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise d'une Unité économique et sociale (UES) dès que celle-ci compte au moins 11 salariés ou au niveau interentreprises. Outre la gestion des activités sociales et culturelles, le CSE est compétent pour négocier, conclure et réviser des accords collectifs de l'entreprise.</p>
<p>COMMERCE ÉQUITABLE</p>	<p>Selon la loi relative à l'économie sociale et solidaire, le commerce équitable a pour objet d'assurer le progrès économique et social des travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification, organisés au sein de structures à la gouvernance démocratique, au moyen de relations commerciales avec un acheteur.</p>
<p>COMPENSATION CARBONE</p>	<p>Action climatique qui permet de compenser les émissions de carbone inévitables en finançant des projets de réductions d'émissions ailleurs.</p>
<p>COMPLY OR EXPLAIN</p>	<p>Principe selon lequel il convient pour une entité soumise à une réglementation de « l'appliquer ou d'expliquer » clairement les raisons du non-respect de cette dernière. C'est par exemple le cas de la réglementation européenne « <i>disclosure</i> » sur la transparence du secteur financier.</p>
<p>COMPTABILITÉ INTÉGRÉE</p>	<p>Nouvelle forme de comptabilité visant à rendre compte de la situation comptable d'une entreprise en mettant en parallèle des éléments financiers, sociaux et environnementaux. En référence à ces trois volets, on parle également de « comptabilité triple capital » ou « comptabilité triple ligne. » Cette comptabilité est un outil au service des dirigeants pour une prise de décision éclairée. Plusieurs méthodologies sont en cours d'expérimentation.</p>
<p>CONFÉRENCE DES PARTIES (COP)</p>	<p>En anglais, « <i>conference of parties</i>. » Le terme « Cop » est le nom donné aux réunions annuelles des États signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la biodiversité, la désertification, les océans, etc. La première sur le climat date de 1992. Lors de ces réunions, les États signataires font le point sur la mise en application des mesures prises, renforcent leurs engagements et prennent de nouvelles mesures si besoin.</p>

CONTROVERSE	Situation de divergence des opinions sur un sujet ou une pratique, exposant l'entreprise à des risques notamment réputationnels. Une controverse peut être d'ordre environnemental, social ou de gouvernance.
CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE (CSRD)	Directive européenne portant sur la publication d'informations de durabilité par les entreprises, qui remplacera prochainement la NFRD ( <i>Non-financial reporting directive</i> ). Cette directive devrait étendre le champ d'application de la NFRD et renforcer les exigences de cette dernière. Cet exercice de <i>reporting</i> devra se faire sur la base des standards européens de <i>reporting</i> de durabilité actuellement élaborés par l'Efrag ( <i>European financial reporting advisory group</i> ).
CROISSANCE	Augmentation soutenue sur une période donnée de la production de biens et de services appréhendée par des indicateurs comme le PIB ou le PNB.
DÉCARBONATION	Ensemble des actions visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effets de serre (CO <sub>2</sub> équivalents) provenant des activités humaines d'une entité. Le but est l'élimination des rejets de CO <sub>2</sub> équivalents dans l'atmosphère, pour diminuer l'impact sur le climat. La décarbonation passe surtout par le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables.
DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE (DPEF)	Découlant de la directive européenne de 2014 sur la transparence et la publication d'informations extra-financières (NFRD), exercice qui consiste, pour les entreprises concernées, à renseigner des informations environnementales, sociales ainsi que de gouvernance et les politiques mises en œuvre en la matière dans un document intégré à leur rapport de gestion. Les informations communiquées sont certifiées par un Organisme tiers indépendant (OTI).
DÉCROISSANCE	Pour la plupart des économistes, il s'agit d'un « concept politique, économique et social qui remet en cause l'idée selon laquelle l'augmentation des richesses produites conduit à l'augmentation du bien-être social. »
DÉFORESTATION	Élimination complète des arbres en vue de la conversion permanente de la forêt en une autre utilisation des terres, comme l'agriculture, l'exploitation minière ou les villes. La majorité de ce phénomène se produit aujourd'hui dans les tropiques. Or les fruits de cette déforestation ne sont pas seulement à destination des populations locales. Les produits mondialisés issus de ces territoires, que les pays développés achètent, participent aussi à la déforestation. C'est ce qu'on appelle la « déforestation importée. »

<p>DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE</p>	<p>Désigne les transformations durables du climat et des températures à l'échelle planétaire. Appelé aussi « changement climatique », le phénomène peut être partiellement naturel mais aujourd'hui il est principalement dû à l'augmentation des GES dans l'atmosphère liée aux activités humaines.</p>
<p>DEVOIR DE VIGILANCE</p>	<p>En anglais, « <i>due diligence</i> ». Obligation qu'ont les grandes entreprises de s'assurer que leurs activités se font dans le respect des Droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de l'environnement. En France, les entreprises concernées ont l'obligation de publier un plan de vigilance décrivant les processus leur permettant de prévenir les risques liés à leurs activités et tout au long de leur chaîne de valeur, notamment auprès de leurs fournisseurs et sous-traitants.</p>
<p>DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>Selon la définition qui fait autorité de Mme Gro Harlem Brundtland, Première ministre norvégienne, en 1987 dans le rapport Bruntland : « le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »</p>
<p>DIALOGUE SOCIAL</p>	<p>Selon l'OIT, le dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échanges d'information entre les représentants des employeurs et des travailleurs, voire également des gouvernements, selon des modalités diverses, sur des questions relatives aux politiques économique et sociale présentant un intérêt commun. L'objectif principal du dialogue social en tant que tel est d'encourager la formulation d'un consensus entre les principaux acteurs du monde du travail ainsi que leur participation démocratique.</p>
<p>DISCRIMINATION</p>	<p>Acte de différenciation ou d'exclusion défavorisant, de manière directe, indirecte ou structurelle, certaines personnes du fait de critères tels que l'origine, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, ou l'opinion. En France, la loi retient 25 critères de discrimination définis dans le Code du travail et garantissant les principes d'égalité dans le monde du travail.</p>
<p>DIVERSITÉ(S)</p>	<p>Notion considérée comme le résultat de l'absence de discrimination et de la mise en œuvre d'une politique d'égalité effective. Elle peut aussi être entendue comme la reconnaissance des singularités de chaque individu, que celles-ci soient physiques, mentales, sociales ou relevant d'opinion, de religion ou de l'orientation sexuelle.</p>

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)	Document obligatoire en vertu de l'obligation de santé et de sécurité au travail qui incombe à l'employeur. Il y rend compte et évalue les risques auxquels les salariés de son entreprise peuvent être confrontés dans leur environnement de travail et les différentes démarches de prévention prises pour assurer leur santé et sécurité. Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le DUERP doit tenir compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du genre.
DROITS HUMAINS (OU DROITS DE L'HOMME)	Droits et libertés inaliénables dont dispose chaque être humain, sans distinction. Ces droits sont reconnus dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et sont encadrés par un certain nombre de d'organes et de standards internationaux visant à les protéger.
ECO-ANXIÉTÉ	Concept qui émerge dans les années 90, l'éco-anxiété peut être définie comme une forme de stress pré-traumatique face au changement environnemental et climatique. Elle diffère de la solastalgie, pourtant souvent employée comme synonyme, en ce qu'il s'agit d'une souffrance prospective, en lien avec la prise de conscience écologique et un ressenti d'impuissance face à un avenir de plus en plus incertain.
ÉCOCONCEPTION	Intégration des considérations environnementales aux processus de conception et de développement de biens et services. Ce faisant, l'écoconception cherche à minimiser les impacts environnementaux survenant lors des processus de production.
ÉCOLOGIE	Terme désignant au départ la science étudiant les relations entre les êtres vivants avec leur environnement, il est aujourd'hui passé dans le langage courant pour désigner le mouvement apparu dès la deuxième moitié du XXème siècle de prise en compte des enjeux environnementaux et de protection de la nature et des écosystèmes.
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Modèle économique prônant une production et consommation durables et ce, grâce au réemploi et à la limitation du gaspillage et de la production de déchets. L'économie circulaire repose donc sur le principe de sobriété et sur celui d'efficacité.
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)	Secteur d'activité regroupant les entreprises organisées sous la forme de coopératives, d'associations, de fondations ou de mutuelles et dont le fonctionnement repose sur les principes d'intérêt général et d'équité. Ces entreprises se distinguent par des modes de gouvernance démocratiques et participatifs ainsi que par la réinjection automatique de leurs profits.

<p>ÉGALITÉ</p>	<p>En droit, l'égalité se définit par l'absence de distinction faite entre les êtres humains. Dans le monde du travail, « l'égalité des chances » s'entend communément comme l'absence de toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la race ou l'origine ethnique, l'origine sociale, la religion, l'opinion - politique ou autre - ou toute autre situation. « L'égalité professionnelle » cible, elle, plus particulièrement l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'entreprise dont la mixité des métiers et des fonctions ainsi que l'égalité salariale sont les fers de lance.</p>
<p>ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)</p>	<p>Désigne le rejet dans l'atmosphère de sept gaz à effet de serre définis par l'OCDE, dont le dioxyde de carbone et le méthane. Les GES sont des gaz d'origine naturelle ou provenant des activités humaines et qui absorbent en partie les rayons solaires, ce qui provoque l'effet de serre. Ce phénomène est normal, il permet de réguler la température à la surface de la terre. Mais depuis plusieurs années, la concentration de ces gaz dans l'atmosphère, due aux activités humaines et notamment l'utilisation d'énergie fossile rejetant du CO<sub>2</sub>, l'a intensifié, ce qui participe au réchauffement climatique.</p>
<p>ÉNERGIES RENOUEVABLES</p>	<p>Énergies provenant de ressources naturelles théoriquement infinies dans le temps ou se régénérant à un rythme plus rapide que celui de leur consommation. Leur exploitation ne produit que peu de déchets et d'émissions polluantes. Ce terme désigne donc généralement les énergies solaire, éolienne, hydraulique, marémotrice, géothermique et la biomasse. En France, la loi Énergie-climat de 2019 a favorisé le développement de ces énergies en prônant la sortie des énergies fossiles à leur profit.</p>
<p>ENTREPRISE CONTRIBUTIVE</p>	<p>Modèle de société dont l'activité apporte des réponses et participe de manière positive aux enjeux de société.</p>
<p>ENTREPRISE RÉGÉNÉRATRICE</p>	<p>Modèle de société dont les pratiques vise à rendre à la nature et aux êtres humains davantage que les ressources nécessaires à leur activité.</p>
<p>ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE (ESG)</p>	<p>Désigne les dimensions envisagées comme les trois piliers de la responsabilité sociétale des entreprises.</p>
<p>ÉTHIQUE DES AFFAIRES</p>	<p>Application de principes ou de valeurs éthiques à la conduite des affaires. Elle concerne toutes les décisions et comportements discrétionnaires et non régulés. L'éthique d'entreprise vise à la fois les comportements individuels des salariés et le comportement de l'entreprise elle-même en tant que personne morale dans sa stratégie et sa conduite des affaires au quotidien, les deux étant liés.</p>

FINANCE À IMPACT	Selon la définition de <i>Finance for tomorrow</i> , reprise par le gouvernement français, la finance à impact est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. Elle s'appuie sur les piliers de l'intentionnalité, de l'additionnalité et de la mesure de l'impact.
FINANCE DURABLE	Aussi appelée « finance verte », la finance durable est la prise en compte des critères extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les décisions d'investissement et autres services financiers.
GAZ À EFFET DE SERRE (GES)	Gaz naturellement présents dans l'atmosphère terrestre. Leur rôle est d'emprisonner les rayons du soleil afin de maintenir la température de la surface de la Terre à un niveau vivable. Les GES les plus connus sont le dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) aussi appelé carbone et le méthane (CH <sub>4</sub> ). Depuis le XIX <sup>ème</sup> siècle, les activités humaines ont fortement augmenté les concentrations de GES dans l'atmosphère, avec pour conséquence, une augmentation générale de la température moyenne annuelle de la planète.
GOUVERNANCE	Ensemble des règles et pratiques sur la base desquelles une entreprise est dirigée. Dans une optique de responsabilité sociétale, le but de la gouvernance est d'assurer la prise en compte des intérêts des différentes parties prenantes de l'entreprise.
GREEN / SOCIAL WASHING	En français, se traduit par « éco-blanchiment » ou « verdissage ». Communication ou argument <i>marketing</i> usant de positionnements ou pratiques écologiques (ou sociales) dans le but de donner une image responsable de l'entreprise, du produit ou service vendu alors que dans les faits, la réalité ne correspond pas - ou pas assez - aux messages diffusés. Le greenwashing ou socialwashing peut être assimilé à de la publicité mensongère. En France, l'Autorité de régulation des professionnels de la publicité (ARPP) tend à contrôler l'utilisation abusive de ce type d'arguments dans les publicités, qui nuit aux actions de sensibilisation pour encourager une consommation plus responsable et les efforts des entreprises les engagées en faveur d'un développement durable.
IMPACT	Ensemble des externalités positives et négatives, c'est-à-dire des effets et de l'influence d'une activité économique sur la société, l'environnement et le territoire.
INCLUSION	Pratique consistant à offrir un accès égal aux droits, opportunités et ressources aux personnes qui pourraient autrement être exclues ou en situation d'infériorité du fait de la discrimination dont elles faisaient ou dont elles font toujours l'objet dans la société.

**INDEX ÉGALITÉ  
PROFESSIONNELLE**

Score sur 100 points conçu pour mettre fin aux inégalités professionnelles. À ce titre, l'employeur d'une entreprise d'au moins 50 salariés doit calculer et publier cet index, composé de quatre à cinq indicateurs selon le nombre d'employés de l'entreprise, et qui sont :

- l'écart de rémunération femmes-hommes,
- l'écart de répartition des augmentations individuelles,
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- la parité parmi les dix plus hautes rémunérations,
- l'écart de répartition des promotions (pour les entreprises de plus de 250 salariés).

**INVESTISSEMENT  
SOCIALEMENT  
RESPONSABLE (ISR)**

Placement financier dont le but est de concilier performance économique et impact social et environnemental positif. Il s'agit d'une application au domaine de l'investissement financier de la notion de développement durable. L'ISR peut prendre trois formes :

- le processus de sélection *Best-in-class* ;
- le processus d'exclusion ;
- l'engagement actionnarial.

**ISO 26 000**

La norme ISO 26 000, mise en place en 2010 par l'Organisation internationale de normalisation, bien que non certifiable, énonce les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des entreprises autour de sept thématiques :

- la gouvernance de l'organisation
- les Droits de l'Homme
- les relations et conditions de travail
- l'environnement
- la loyauté des pratiques
- les questions relatives aux consommateurs
- les communautés et le développement local.

**LABEL**

Élément d'identification permettant de mettre en avant certaines des spécificités d'une entreprise, d'une marque ou encore d'un produit. Pour ce faire, le respect d'un cahier des charges est imposé par l'organisme délivrant le label.

**LOBBYING**

Activité d'influence consistant à essayer, pour un groupement de personnes ou d'organisations aux intérêts communs, de persuader une personne ou groupe de personnes en position d'autorité, de soutenir des lois ou des règles qui avantagent des individus ou des groupes d'intérêts privés, les lobbyistes. Traduits en français comme « groupes d'influence », les *lobbies* sont soumis à la loi Sapin II qui leur impose de s'inscrire au registre des représentants d'intérêts, contrôlé par la Haute autorité pour la transparence de la vie politique.

MATÉRIALITÉ	Désigne des enjeux ayant un impact significatif, qu'il soit positif ou négatif, sur l'activité d'une entreprise et qui vont être considérés comme prioritaires. La notion de « double matérialité » implique de considérer également les effets de l'activité de l'entreprise sur la société et l'environnement pour identifier ces enjeux prioritaires.
MILITANTISME	Forme d'engagement collectif visant à promouvoir, entraver, diriger ou intervenir dans une cause de nature morale, religieuse, sociale, politique, économique ou environnementale, dans le but d'apporter des changements à la société en faveur du bien commun. La traduction anglaise de militantisme est « <i>activism</i> » ; à ne pas confondre avec « <i>militantism</i> » qui est la traduction littérale d'activisme.
MIXITÉ	Principe qui réside dans la possibilité pour toute personne d'accéder à n'importe quel métier et à n'importe quel niveau de responsabilité sur la seule base de son aptitude à occuper le poste considéré, et indépendamment du fait qu'elle soit une femme ou un homme. Par convention, un métier est dit « mixte » lorsque les femmes et les hommes représentent une part comprise entre 40% et 60% de leurs effectifs.
NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO)	S'effectue entre les employeurs et les organisations syndicales des entreprises, et a pour objectif de favoriser et d'encadrer le dialogue social en leur sein. Les négociations permettent d'aboutir à un ou plusieurs accords collectifs que les deux parties seront tenues de respecter sur les thèmes de la rémunération, du temps de travail, du partage de la valeur ajoutée dans les entreprises, de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de la qualité de vie au travail.
NEUTRALITÉ CARBONE	Objectif d'équilibre entre les émissions de carbone rejetées dans l'atmosphère et le carbone absorbé par les différents puits de carbone.
NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE / NOTATION ESG	Pratique consistant à analyser des données pour rendre compte, sous la forme d'une note ou d'un score, de la performance ESG d'une entreprise. Cette analyse est réalisée par des agences de notation ESG, établissements collectant et analysant les données de sorte à évaluer la performance ESG des entreprises.
NON-FINANCIAL REPORTING DIRECTIVE (NFRD)	Directive européenne de 2014 qui requiert des grandes entreprises d'intégrer à leur rapport de gestion des informations extra-financières sur leur démarche RSE.

<p><b>NORME</b></p>	<p>Selon l’Afnor, une norme est un cadre de référence énonçant des lignes directrices à destination des acteurs opérant au sein d’un même marché. Chaque acteur est libre de se conformer aux normes établies, leur suivi est volontaire.</p>
<p><b>OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)</b></p>	<p>Au nombre de 17, ces objectifs ont été développés par les Nations unies dans le cadre de l’Agenda 2030. Ils ont attiré à l’ensemble des problématiques auxquelles sont aujourd’hui confrontées nos sociétés. L’atteinte de l’ensemble de ces objectifs permettra la mise en place d’un monde durable et meilleur pour tous.</p>
<p><b>OBLIGATION D’EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (OETH)</b></p>	<p>Quota visant à l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Tout employeur dont l’effectif est d’au moins 20 salariés, doit employer des travailleurs en situation de handicap dans une proportion de 6% de son effectif total. Si l’employeur ne respecte pas cette obligation, il doit verser une contribution annuelle aux Urssaf.</p>
<p><b>OBLIGATION DURABLE</b></p>	<p>Titre de créance émis par une entreprise ou un État sur les marchés financiers pour collecter de l’argent permettant soit de financer des projets environnementaux (<i>green bonds</i> ou obligation verte), ou à impact social positif (<i>social bonds</i>), soit de financer son activité générale en le conditionnant à l’atteinte d’objectifs environnementaux ou sociaux, sous peine d’un taux d’intérêt plus élevé (ex : les <i>SDGs bonds</i> sont liés à la contribution aux ODD de l’Onu). Il existe beaucoup d’autres types d’obligations durables comme les « <i>impact bonds</i> » ou les « <i>transition bonds</i> ».</p>
<p><b>PARITÉ</b></p>	<p>État d’égalité de représentation. En milieu professionnel, la parité est l’objectif défini pour atteindre la mixité d’un métier ou d’une fonction entre les femmes et les hommes, et généralement fixé à 40% - 60%. En France, les lois Copé-Zimmermann et Rixain imposent, respectivement, une parité dans les conseils d’administration et de surveillance ainsi que dans les comités exécutifs et de direction des entreprises.</p>
<p><b>PARTAGE DE LA VALEUR</b></p>	<p>Répartition de la valeur ajoutée produite par une entreprise entre la rémunération du travail, soit les salaires, et la rémunération du capital, soit les profits. Le ratio d’équité, mesurant l’écart entre le salaire moyen et médian des salariés et ceux de leurs dirigeants, rend compte du partage de la valeur au sein de l’entreprise.</p>

PARTIES PRENANTES	Ensemble des individus et groupes concernés et/ou impactés par les activités et décisions d'une entreprise. Toute organisation est en lien avec des parties prenantes dites « internes », telles que les salariés et managers, les organisations syndicales et instances de représentation du personnel, et des parties prenantes dites « externes », comme les associations et ONG, les clients, les fournisseurs, les investisseurs, la société civile etc.
PERFORMANCE GLOBALE	Notion cherchant à élargir le périmètre de la notion de performance classique aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de sorte à assurer la pérennité de l'entreprise. Ce faisant, l'entreprise cherche à maximiser sa performance économique tout en améliorant son impact sur la société et l'environnement.
<i>PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTING (PRI)</i>	En français, se traduit par « principes pour l'investissement responsable. » Initiative qui coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer six principes pour l'investissement responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à intégrer ces questions dans leurs décisions relatives à l'investissement et l'actionnariat. Ils ont reçu plus de 1 400 signatures issues de plus de 50 pays.
PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)	Agence des Nations unies créée en 1972. Celle-ci se charge des questions relatives à l'environnement en élaborant une stratégie mondiale pour l'environnement et en promouvant la coopération dans ce même domaine.
PUIT DE CARBONE	Espace naturel ou artificiel qui absorbe et stocke plus de CO <sub>2</sub> qu'il n'en émet. Les principaux puits de carbone à l'échelle mondiale sont les océans, les forêts et les tourbières.
RAISON D'ÊTRE	Formule permettant à une entreprise, de manière volontaire, d'énoncer le rôle qu'elle compte jouer au service de l'intérêt général et qui fait office de cap stratégique.
REFORESTATION	Action de replanter des arbres sur une surface déboisée par l'Homme dans le passé.
RÉGLEMENTATION	Ensemble des mesures légales encadrant une activité. Le suivi d'une réglementation est, par nature, obligatoire. Ces mesures sont édictées par des autorités compétentes.

<p><b>REPORTING</b></p>	<p>Activité consistant à communiquer des données. Traditionnellement, le <i>reporting</i> est associé à la communication de données relatives aux activités et résultats financiers d'une entreprise. Le <i>reporting</i> ESG consiste, lui, en la communication d'informations relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.</p>
<p><b>RÉSILIENCE</b></p>	<p>Capacité à surmonter les chocs. Une entreprise résiliente est une entreprise capable de traverser les crises et les bouleversements de son environnement en faisant preuve d'adaptabilité.</p>
<p><b>RESPONSABILITÉ NUMÉRIQUE</b></p>	<p>Obligation qu'ont les entreprises d'opter pour une stratégie numérique respectant les principes de redevabilité, d'éthique et d'échange vis-à-vis de leurs parties prenantes. Cette obligation peut revêtir un caractère légal. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) régule ainsi le traitement des données personnelles au sein de l'Union européenne.</p>
<p><b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)</b></p>	<p>Contribution des entreprises au développement durable. La Commission européenne définit la responsabilité sociétale des entreprises comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. » La RSE concerne les entreprises de toute taille, de tout domaine, et touche aux impacts de leur activité tout au long de leur chaîne de valeur, c'est-à-dire de l'ensemble des processus et actions, situés en amont comme en aval, qui permettent de créer de la valeur.</p>
<p><b>SANTÉ ENVIRONNEMENTALE</b></p>	<p>Selon la définition de l'OMS, la santé environnementale englobe les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.</p>
<p><b>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b></p>	<p>Obligation faite à l'employeur par le Code du travail de veiller à la santé et à la sécurité de ses travailleurs en mettant en place des actions de prévention mais également en évaluant les risques professionnels associés à chaque poste (dans le DUERP). Cette obligation s'est élargie et inclut désormais la protection de tous les risques auxquels un salarié pourrait être exposé du fait de ses missions, tels par exemple que le <i>burn-out</i>, l'alcoolisme, ou l'angoisse.</p>

SAY ON CLIMATE	Pratique consistant, pour les entreprises cotées, à soumettre annuellement leur politique climat au vote de leurs actionnaires. Cette pratique permet aux entreprises de rendre publique leur stratégie climatique mais aussi d'obtenir des retours sur celle-ci.
SCOPE 1, 2 ET 3	<p>Cadre permettant de catégoriser des émissions de gaz à effets de serre, d'un produit par rapport à sa fabrication ou d'une organisation pour mesurer l'impact de ses activités.</p> <p>Le <i>scope 1</i> désigne les émissions directes, rejetées par les installations, les équipements et les véhicules de l'organisation lors de la production du bien ou du service.</p> <p>Le <i>scope 2</i> inclut les émissions liées à la consommation d'énergie et notamment d'électricité lors de la production du bien ou du service. Enfin le <i>scope 3</i> prend en compte toutes les émissions indirectes, de l'amont à l'aval.</p> <p>Pour une entreprise manufacturière, par exemple, le <i>scope 3</i> inclut donc les émissions produites de l'extraction des matières premières à l'utilisation et la fin de vie des produits en passant par le transport et la fabrication ainsi que les émissions des investissements et franchises de l'entreprise.</p>
SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	<p>Bénéfices « <i>free of charge</i> » que les humains retirent des écosystèmes. Ces actifs - collectivement appelés « capital naturel » - fournissent à l'Homme un large éventail de biens et de services, notamment des aliments, des médicaments, la protection contre les inondations et la pollinisation.</p> <p>En 2005, le MEA (<i>Millenium Ecosystem Assessment</i>) a réparti les services écosystémiques en trois catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les services de production : nourriture, matériau, médecine</li> <li>- les services de régulation : filtration de l'eau, contrôle biologique</li> <li>- les services d'habitat et d'information : paysages, loisirs, biomatériaux.</li> </ul>
SOBRIÉTÉ	<p><i>Stricto sensu</i>, le terme « sobriété » signifie modération, réserve. Dès l'Antiquité, cette idée se retrouve dans des courants philosophiques et religieux plus ou moins importants selon les époques. Dans une acception moderne du concept, c'est en 1936 que Richard Gegg développe la notion de « simplicité volontaire ». Du point de vue écologique, le GIEC entend cette notion comme la diminution de la consommation d'énergie et de ressources naturelles dans le but de réduire les émissions GES responsables de dérèglement climatique.</p>

**SOCIAL**

Adjectif relatif aux rapports qu'entretiennent des individus entre eux dans ce qu'ils forment de collectivité humaine plus ou moins organisée. En France, dans le domaine des ressources humaines, on qualifie de « dialogue social » le dialogue avec les salariés et leurs représentants. Par extension, se dit de tout ce qui est relatif aux collaborateurs en entreprise.

**SOCIÉTAL**

Néologisme qui, dans le domaine du développement durable, permet de faire la distinction entre ce qui relève du domaine « social » dans l'entreprise et ce qui est « sociétal ». Le premier terme relève des ressources humaines, est interne à l'entreprise et est pour partie régi par le Code du travail. La seconde terminologie concerne les parties prenantes externes de l'entreprise et impacte la société dans son ensemble.

**SOCIÉTÉ À MISSION**

Entreprise ayant inscrit sa raison d'être ainsi qu'un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts juridiques. Ce faisant, l'entreprise s'engage à agir en conformité avec ces éléments.

**SOLASTALGIE**

Néologisme composé du terme « solace » qui signifie « réconfort » et du mot « algie » qui se traduit par « douleur », créé en 2003 par Glenn Albrecht, philosophe de « l'environnement » australien. Il renvoie à la douleur de perdre son habitat, son refuge, son lieu de réconfort. La solastalgie recouvre un panel d'émotions plus large que l'éco-anxiété. Il peut s'agir de colère, de tristesse, d'angoisse, de déprime, de sentiment d'impuissance, voire même de nostalgie.... De plus, la temporalité de l'expérience qui est faite par l'individu est différente. En cas d'éco-anxiété, c'est la projection vers l'avenir qui génère la souffrance alors que la solastalgie provient d'une expérience directe de désolation et de perte d'un environnement.

**SOMMET DE LA TERRE**

Réunions décennales, organisées par les Nations Unies, au cours desquelles les dirigeants internationaux tentent d'apporter des solutions aux questions environnementales et climatiques. Le premier Sommet de la Terre a eu lieu en 1972 à Stockholm.

**SOUTENABILITÉ**

De manière générale, capacité de maintenir ou de soutenir un processus en continu dans le temps. Dans le domaine environnemental, la soutenabilité est le fait de prévenir l'épuisement des ressources naturelles ou physiques, afin qu'elles restent disponibles pour que les générations suivantes en disposent tout autant. La soutenabilité est un développement durable du point de vue écologique mais aussi démographique, sociale et politique, à long terme.

<p><i>TASKFORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES (TCFD)</i></p>	<p>Groupe de travail, mis en place en 2015, mettant sur pied des normes de <i>reporting</i> permettant de rendre compte des risques financiers, induits par le climat et le réchauffement climatique, auxquels sont confrontés les entreprises. La finalité des rapports produits par la TCFD est de pousser à la transparence financière des entreprises en matière de climat et de pousser les acteurs financiers à tenir compte des enjeux climatiques dans l'allocation de leur capital.</p>
<p><i>TASKFORCE ON NATURE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES (TNFD)</i></p>	<p>Groupe de travail, mis en place en 2020, élaborant des normes de <i>reporting</i> permettant de rendre compte des risques financiers, étroitement liés à la nature et à la biodiversité, auxquels sont confrontés les entreprises. Tout comme la TCFD le fait pour le climat, la TNFD cherche à ce que les enjeux liés à la nature soient pris en compte dans l'allocation de capital.</p>
<p>TAXINOMIE</p>	<p>Science des classifications. Appliquée au développement durable, la taxinomie est la traduction du terme « <i>taxonomy</i> », qui a simplement été transposé en français par le mot « taxinomie ».</p>
<p>TAXONOMIE SOCIALE</p>	<p>Système d'évaluation de la durabilité des activités économiques selon des normes sociales européennes - en cours d'élaboration - permettant ainsi de mieux diriger les investissements vers des entités plus durables socialement, à l'instar de la taxinomie verte pour l'environnement. La structure suggérée, à ce stade, d'une taxinomie sociale consiste en trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le travail décent,</li> <li>- des niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux,</li> <li>- une communauté et société inclusive et durable.</li> </ul>
<p>TAXONOMIE VERTE</p>	<p>Classification des activités économiques considérées comme durables dans le domaine environnemental, applicable à l'ensemble de l'Union européenne. Lancée à l'initiative de la Commission européenne, la taxinomie a pour objectif de créer un langage commun afin d'orienter les flux financiers vers des investissements durables. Pour être qualifiée de « verte », une activité doit correspondre à au moins un des six objectifs définis ci-dessous sans porter atteinte à un autre. C'est le principe <i>Do no significant harm (DNSH)</i>. Ces six principes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- atténuation du changement climatique</li> <li>- adaptation au changement climatique</li> <li>- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines</li> <li>- transition vers une économie circulaire</li> <li>- prévention et réduction de la pollution</li> <li>- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.</li> </ul>

TÉLÉTRAVAIL

Défini dans le Code du travail de la façon suivante : « le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. » Il est important de relever que le télétravail à domicile n'implique pas une joignabilité permanente. Ainsi, le « droit à la déconnexion » doit garantir aux salariés le respect des temps de repos hebdomadaire de 24 heures consécutives et journalier de 11 heures ainsi que de leurs congés. Ce droit participe à la prévention des RPS (Risques psycho-sociaux), dans l'entreprise.

TERRES RARES

Terme désignant 17 métaux : le scandium, l'yttrium, et les quinze lanthanides (lanthane, cérium, praséodyme, néodyme, prométhium, samarium, europium, gadolinium, terbium, dysprosium, holmium, erbium, thulium, ytterbium, et lutécium). Ces métaux sont indispensables à la fabrication de produits de haute technologie comme les batteries, les cartes à puce, les écrans de télévisions et d'ordinateurs, les éoliennes, etc.

TRAJECTOIRE 1,5 DEGRÉ OU 2 DEGRÉS

Désigne l'objectif de l'Accord de Paris, adopté lors de la Cop 21 en 2015, de « limiter le réchauffement climatique à un degré bien inférieur à 2 degrés Celsius, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. »

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Évolution du système actuel vers un modèle de société plus durable, qui suppose des changements de modes de vie, de manières de consommer, de produire et de travailler. Le but est de répondre aux enjeux environnementaux (changement climatique, perte de la biodiversité, tension sur les ressources ...) pour aboutir à un système plus résilient à long terme.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Important chapitre de la transition écologique, la transition énergétique désigne les évolutions du modèle énergétique tant au niveau de la production que de la consommation. Cela suppose un changement de pratiques et notamment le passage d'une énergie principalement produite à partir de ressources fossiles à une énergie provenant majoritairement de ressources renouvelables pour limiter l'impact environnemental et en particulier décarboner l'énergie.

TRANSITION JUSTE

Concept traduisant l'idée selon laquelle la lutte contre le réchauffement climatique ne doit pas se faire au détriment des populations les plus défavorisées. La transition écologique doit également être sociale et les mesures prises doivent donc être équitables et inclusives.



## ACRONYMES

- ACI / ACM : Accord cadre international / mondial
- ACV : Analyse du cycle de vie
- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AFNOR : Association française de normalisation
- AGEFIPH : Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
- ANI : Accord national interprofessionnel
- ARPP : Autorité de régulation des professionnels de la publicité
- BDESE : Base de données économiques, sociales et environnementales
- COP : *Conference of parties*
- CSE : Comité social et économique
- CSRD : *Corporate sustainability reporting directive*
- DNSH : *Do not significant harm*
- DPEF : Déclaration de performance extra-financière
- DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels
- EFRAG : *European financial reporting advisory group*
- ERC : Éviter, réduire, compenser
- ESG : Environnement, social, gouvernance
- ESS : Économie sociale et solidaire
- GES : Gaz à effet de serre
- GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- GRI : *Global reporting initiative*
- IRP : Instance de représentation du personnel
- ISR : Investissement socialement responsable
- MEA : *Millenium ecosystem assessment*
- NAO : Négociation annuelle obligatoire
- NRE : Nouvelles régulations économiques
- NFRD : *Non-financial reporting directive*
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économique
- ODD : Objectifs de développement durable
- OETH : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- OIT : Organisation internationale du travail
- OMS : Organisation mondiale de la santé
- OTI : Organisme tiers indépendant
- PIB / PNB : Produit intérieur / national brut
- PNUE : Programme des Nations-Unies pour l'environnement
- PRI : *Principles for responsible investing*
- RGPD : Règlement général sur la protection des données
- RPS : Risques psycho-sociaux
- RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
- SFDR : *Sustainable finance disclosure regulation*
- TCFD : *Taskforce on climate-related financial disclosures*
- TNFD : *Taskforce on nature-related financial disclosures*
- UES : unité économique et sociale
- URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales







# DANS LA MÊME COLLECTION

Retrouvez l'Abécédaire de la finance RSE en ligne sur le site de l'Orse





[www.orse.org](http://www.orse.org) |  @ObsRSE

 Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises

 Observatoire de la RSE

---

SEPTEMBRE 2022

---



Imprimé par Handprint entreprise adaptée avec du papier recyclé

Conception graphique : Thibaut MAYOUX

